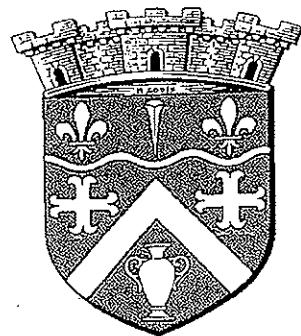


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

La séance est ouverte à 10 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Installation du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire. – Bien. Bonjour, je vais vous demander toute votre attention, il est 10h00, et je vais donc ouvrir ce conseil municipal en démarrant par l'appel. Le quorum étant atteint, je vais donc pouvoir ouvrir ce conseil municipal et en tant que Maire sortant, je me dois conformément à la législation de vous donner les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulés le 23 mars dernier. La liste conduite par Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT – tête de liste de MENNECY AVANCE a recueilli 3 004 suffrages et a obtenu 26 sièges.

Monsieur le Maire. – Sont élus :

- Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
- Annie PIOFFET
- Romain BOSSARD
- Anne-Marie DOUGNIAUX
- Francis POTTIEZ
- Sandrine LEROTY
- Claude GARRO
- Elisabeth VASSEUR
- Alain LE QUELLEC
- Sylvie PERUZZO
- Xavier DUGOIN
- Jouda PRAT
- Jérémie ARTHUIS
- Carina COELHO
- Jean FERET
- Astrid BALSSA
- Gilles BRANDON
- Marie-José PERRET
- Jean-Marc RITA LEITE
- Elisabeth DELAGE
- Serge RAYNEL
- Sandra HARTMANN
- Patrick LEGRIS
- Corinne SAUVAGE
- Christian BOUARD
- Christine COLLET

– La liste conduite par Monsieur Christian RICHOMME, tête de liste MIEUX A MENNECY, a recueilli 1 878 suffrages et a obtenu 5 sièges. Sont élus :

- Christian RICHOMME
- Annette GILLES
- Jean-Stéphane MARTIN
- Dora DELAPORTE
- Thierry GUEZO

– La liste conduite par Monsieur Julien SCHENARDI, tête de liste MENNECY BLEU MARINE, a recueilli 944 suffrages et a obtenu 2 sièges. Sont élus :

- Julien SCHENARDI
- Valérie GIRARD

– Je déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014. Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. J'aurais du normalement céder la présidence à notre doyenne Annette GILLES, qui ne pouvant pas être ici, ne sera donc pas présidente de séance, je vais donc demander à la vice-doyenne, Madame PIOFFET, de bien vouloir la remplacer. Chose à laquelle elle va s'efforcer de se soumettre du mieux possible au pied levé.

Le Conseil Municipal,

EST INSTALLE le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy.

EST DESIGNE président de la séance jusqu'à l'élection du Maire Madame Annie PIOFFET.

EST DESIGNE secrétaire de séance Madame Anne-Marie DOUGNIAUX.

Mme PIOFFET. – Bien, je vais proposer un secrétaire de séance et il s'agit de ma voisine, Anne-Marie DOUGNIAUX en tant que secrétaire de séance de séance. Elle est élue à l'unanimité.

Bien, je vais procéder à la lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. :

Article L 2122-1 : « Il y a dans chaque commune, un maire ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Article L 2122-4 : « Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive ».

NOTA : Une nouvelle version de cet article modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral s'appliquera aux élections organisées en mars 2015 à l'occasion du prochain renouvellement général des conseils départementaux, y compris aux opérations préparatoires à ce scrutin (date indéterminée).

Article L 2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

2. Election du Maire

Mme PIOFFET. – Après avoir donné lecture de ces articles, je vais solliciter deux volontaires comme assesseurs qui constituent le bureau. Y'a-t-il des candidats ? Oui. Madame Astrid BALSSA et M. Julien SCHENARDI, assesseurs pour les opérations de dépouillement. Chaque conseiller municipal est invité à passer au vote. Le vote doit être libre, personnel, sincère et secret.

Y'a-t-il des candidats ? Oui. Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et Julien SCHENARDI.

Voici les résultats : le nombre de bulletins trouvés dans l'urne est de 28, le nombre de bulletins nuls ou assimilés : aucun. Ont obtenu Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT 26 voix, Julien SCHENARDI 2 voix.

Donc est élu Maire, Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la candidature de Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et Julien SCHENARDI à la fonction de Maire.

PROCEDE à l'élection du Maire.

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT a obtenu 26 voix.

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire de Mennecy et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Joël MONIER. – Monsieur le Maire, je vous remercie de me faire l'honneur de vous remettre votre écharpe qui symbolise votre fonction.

Monsieur le Maire. – Merci Joël.

M. Joël MONIER. – Alors, je vais vous la remettre de la main à la main parce que vous avez une habitude qui honore un petit peu l'air révolutionnaire de ceindre votre taille avec cette écharpe.

3. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire. – Il revient au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire, conformément aux articles L2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour Mennecy, le nombre d'Adjoints au Maire ne peut excéder 9 élus.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

4. Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire. – Il convient de passer à l'élection des Adjoints au Maire selon les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, sachant qu'il s'agit d'un scrutin de liste. Je propose pour la liste MENNECY AVANCE 9 élus :

- Annie PIOFFET,
- Romain BOSSARD,
- Anne-Marie DOUGNIAUD,
- Alain LE QUELLEC,
- Elisabeth VASSEUR,
- Claude GARRO,
- Sylvie PERUZZO,
- Francis POTTIEZ,
- Xavier DUGOIN

Il convient de désigner 2 assesseurs et je propose les mêmes volontaires que précédemment, à savoir Madame BALSSA et Monsieur SCHENARDI. Il y a une seule liste, donc nous pouvons passer au vote à bulletin secret. Vous êtes invités à inscrire le nom de la liste si vous souhaitez voter pour elle, et non les 9 noms d'élus.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la candidature de la liste Mennecy Avance comportant neuf noms :

- Annie PIOFFET,
- Romain BOSSARD,
- Anne-Marie DOUGNIAUD,
- Alain LE QUELLEC,
- Elisabeth VASSEUR,
- Claude GARRO,
- Sylvie PERUZZO,
- Francis POTTIEZ,
- Xavier DUGOIN

DESIGNE Madame Astrid BALSSA et Monsieur Julien SCHENARDI, assesseurs pour les opérations de dépouillement,

PROCEDE à l'élection des Adjoints au Maire, au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

- Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Le nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2
- Le nombre de suffrages exprimés : 26
- La majorité requise : 14

La liste Mennecy Avance a obtenu 26 voix.

Sont donc élus et forment dans cet ordre le tableau :

- 1^{er} Adjoint au Maire : Annie PIOFFET
- 2^{ème} Adjoint au Maire : Romain BOSSARD
- 3^{ème} Adjoint au Maire : Anne-Marie DOUGNIAUD
- 4^{ème} Adjoint au Maire : Alain LE QUELLEC
- 5^{ème} Adjoint au Maire : Elisabeth VASSEUR
- 6^{ème} Adjoint au Maire : Claude GARRO
- 7^{ème} Adjoint au Maire : Sylvie PERUZZO
- 8^{ème} Adjoint au Maire : Francis POTTIEZ
- 9^{ème} Adjoint au Maire : Xavier DUGOIN

Monsieur le Maire. – Je félicite les 9 Adjoints au Maire.

5. Indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Maire. – Il convient de voter les indemnités de fonction allouées aux élus. Il s'agit d'une enveloppe mensuelle.

Le montant de l'enveloppe globale des indemnités des élus est défini conformément aux articles L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Mennecy étant chef-lieu de canton et ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) sur l'un des trois derniers exercices budgétaires précédent, le montant de l'indemnité pouvant être allouée au Maire et Adjoints au Maire est majorée respectivement de 15% pour le chef-lieu de canton et en se référant au taux applicable pour la strate démographique immédiatement supérieure pour la DSU.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

6. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire. – Il est de tradition de voter un règlement intérieur pour le Conseil Municipal et notamment l'organisation de nos débats. Il s'agit du même règlement que celui appliqué lors du précédent mandat.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

7. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire. – Là encore, il s'agit d'une délibération traditionnelle en début de mandat. Je vous invite à voter sur les délégations qui reprennent ce que dit l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

8. Désignation des membres du conseil municipal dans les commissions communales et auprès de divers organismes extérieurs

Monsieur le Maire. – Quatre commissions municipales thématiques sont ainsi créées, dont le fonctionnement est régi par le Règlement Intérieur du Conseil Municipal que nous venons de voter. Je demande donc aux listes MIEUX A MENNECY et MENNECY BLEU MARINE de bien vouloir me communiquer leurs représentants pour chaque commission.

Il est proposé que chaque commission soit composée de 10 élus, répartis entre les listes selon leur représentativité au sein du Conseil Municipal, soit :

- 7 élus issus de la liste MENNECY AVANCE,
- 2 élus issus de la liste MIEUX A MENNECY,
- 1 élu issu de la liste MENNECY BLEU MARINE

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**LISTE MENNECY AVANCE :**7 membres :

- Claude GARRO
- Jérémie ARTHUIS
- Alain LE QUELLEC
- Elisabeth VASSEUR
- Marie-José PERRET
- Christine COLLET
- Elisabeth DELAGE

LISTE MIEUX A MENNECY :2 membres :

- Annette GILLES
- Christian RICHOMME

LISTE MENNECY BLEU MARINE :1 membre : Julien SCHENARDI**COMMISSION URBANISME / TRAVAUX / VOIRIE / BATIMENT / SECURITE / ANIMATION****LISTE MENNECY AVANCE :**7 membres :

- Anne-Marie DOUGNIAUX
- Romain BOSSARD
- Gilles BRANDON
- Xavier DUGOIN
- Jérémie ARTHUIS
- Jouda PRAT
- Serge RAYNEL

LISTE MIEUX A MENNECY :2 membres :

- Jean-Stéphane MARTIN
- Christian RICHOMME

LISTE MENNECY BLEU MARINE :1 membre :

- Julien SCHENARDI

COMMISSION CULTURE / SPORTS / VIE ASSOCIATIVE**LISTE MENNECY AVANCE :**7 membres :

- Annie PIOFFET
- Francis POTTIEZ
- Corinne SAUVAGE
- Sandrine LEROTY
- Christian BOUARD
- Jean-Marc RITA-LEITE
- Patrick LEGRIS

LISTE MIEUX A MENNECY :2 membres :

- Dora DELAPORTE
- Thierry GUEZO

LISTE MENNECY BLEU MARINE :1 membre :

- Valérie GIRARD

COMMISSION VIE SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / JEUNESSE / PETITE ENFANCE / JUMELAGE

LISTE MENNECY AVANCE :

7 membres :

- Jean FERET
- Sylvie PERUZZO
- Astrid BALSSA
- Carina COELHO
- Sandra HARTMANN
- Patrick LEGRIS
- Jean-Marc RITA-LEITE

LISTE MIEUX A MENNECY :

2 membres :

- Jean-Stéphane MARTIN
- Thierry GUEZO

LISTE MENNECY BLEU MARINE :

1 membre /

- Valérie GIRARD

Monsieur le Maire. – Il y a également des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du lycée et du collège. Je propose donc :

LYCEE MARIE LAURENCIN

Trois titulaires :

3 représentants de la majorité : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Jean FERET, Christine COLLET

Trois Suppléants :

3 représentants de la majorité : Sylvie PERUZZO, Anne-Marie DOUGNIAUX, Jean-Marc RITA-LEITE

COLLEGE LE PARC DE VILLEROY

Trois titulaires :

3 représentants de la majorité : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Claude GARRO, Jean FERET

Trois Suppléants :

3 représentants de la majorité : Marie-José PERRET, Astrid BALSSA, Francis POTTIEZ

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopté à la Majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

9. Désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire. – Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement dans lequel siègent des représentants du Conseil Municipal et des personnes qualifiées nommées par le Maire.

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire est président de droit du CCAS.

Le nombre d'administrateurs au sein du CCAS ne peut pas être supérieur à 16, et il ne peut pas être inférieur à 8. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire sur arrêté.

Je propose que chaque groupe politique indique quels sont les élus amenés à siéger :

Pour Mennecy Avance :

- Xavier DUGOIN
- Jouda PRAT
- Serge RAYNEL
- Corinne SAUVAGE
- Christian BOUARD
- Patrick LEGRIS

Pour Mieux à Mennecy, j'ai reçu la candidature de Madame Annette GILLES, après réception d'un email de Monsieur RICHOMME.

Et Pour Mennecy Bleu Marine ?

M. SCHENARDI. – Ce sera Julien SCHENARDI.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopté à l'Unanimité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

10. Désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire. – La Caisse des Ecoles dépend de la Mairie mais à son propre fonctionnement avec des élus et des personnes extérieures représentant l'Education Nationale et les parents d'Elèves.

Il est proposé que le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles soit de huit.

Les membres du Conseil Municipal sont donc appelés à se prononcer sur la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Mennecy.

Je précise que le Maire est président de droit du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles. Il est composé par ailleurs :

- De deux conseillers municipaux désignés au sein de l'assemblée,
- De l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou de son représentant,
- D'un membre désigné par le Préfet,

- De trois personnes qualifiées.

Monsieur le Maire. – Il n'y a pas de règle de vote mais je propose que chaque groupe politique ait une représentation au sein de la Caisse des Ecoles.

Pour Mennecy Avance :

- Jean FERET
- Sylvie PERUZZO
- Jean-Marc RITA-LEITE
- Astrid BALSSA
- Patrick LEGRIS
- Sandra HARTMANN

Pour Mieux à Mennecy :

- Thierry GUEZO

Pour Mennecy Bleu Marine :

- Valérie GIRARD

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopté à l'Unanimité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

11. Désignation des membres du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offre

Monsieur le Maire. – La Commission d'Appel d'Offre est composée des membres du Conseil Municipal.

La CAO intervient pour toutes les procédures formalisées (appels d'offres et marchés négociés) de marchés publics.

Outre le Maire, président de cette commission, dans une commune de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la CAO peut avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Je vous propose de voter à main levée sauf si vous préférez un vote secret, je ne vois pas d'objection.

Mennecy Avance, je propose :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| • Alain LE QUELLEC | - Annie PIOFFET |
| • Gilles BRANDON | - Jérémie ARTHUIS |
| • Anne-Marie DOUGNIAUX | - Marie-José PERRET |
| • Carina COELHO | - Elisabeth DELAGE |

J'ai eu la candidature de Monsieur RICHOMME en tant que membre titulaire, mais comme il n'a pas daigné être présent à cette séance, je propose que le poste de titulaire soit proposé pour la liste Mennecy Bleu Marine. Avez-vous un candidat ?

M. SCHENARDI. – Oui. Julien SCHENARDI

Liste Mennecy Bleu Marine :

- Julien SCHENARDI

Liste Mieux à Mennecy :

- Christian RICHOMME

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

12. Désignation des membres du conseil municipal au sein de la commission de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire. – La CDSP est une instance importante même si elle se réunit peu. Là encore, le vote est à bulletin secret sauf si nous acceptons à l'unanimité le vote à main levée. Je ne vois pas d'opposition donc, le vote se fera à main levée

La CDSP intervient pour toutes les procédures liées aux délégations de service public. La CDSP est une commission spéciale, distincte de la Commission d'Appel d'Offres. Pour être instituée valablement, la CDSP doit faire l'objet d'une élection (scrutin de liste, vote à bulletin secret, représentation proportionnelle au plus fort reste). Je propose les titulaires et suppléants pour la liste MENNECY AVANCE :

Membres Titulaires :

- Gille BRANDON
- Annie PIOFFET
- Jouda PRAT
- Jean FERET

Membres Suppléants :

- Alain LE QUELLEC
- Anne-Marie DOUGNIAUX
- Jérémie ARTHUIS
- Carina COELHO

Monsieur le Maire. – Là encore, j'ai eu la candidature de M. RICHOMME en tant que titulaire mais il n'est pas présent. Donc je propose que Mennecy Bleu Marne ait le poste de titulaire. De qui s'agit-il ?

M. SCHENARDI. – Ce sera Julien SCHENARDI.

Pour Mennecy Bleu Marine :
Julien SCHENARDI

Pour Mieux à Mennecy :
- Christian RICHOMME

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

13. Désignation des membres du conseil municipal auprès des Syndicats Intercommunaux

Monsieur le Maire. - La commune de Mennecy est membre de plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE), et le Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Social de la Région d'Evry (SIES de la Région d'Evry), ce dernier étant lui-même adhérent du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL).

Je propose donc de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants :

Pour le SIARCE :

Membres Titulaires :

- Xavier DUGOIN
- Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Membre Suppléant :

- Jean FERET
- Daniel PERRET

Pour le SIES de la Région d'Evry :

Membres Titulaires :

- Claude GARRO

Membre Suppléant :

- Jérémie ARTHUIS

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopté à la Majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

14. Désignation des membres du conseil municipal au sein du Comité Technique Paritaire / Comité Hygiène et Sécurité

Monsieur le Maire. - Il est nécessaire de procéder à la désignation des membres représentants du collège des élus au sein du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité, soit 5 membres du Conseil Municipal.

Les membres sont désignés à la représentation proportionnelle des groupes composant l'assemblée. Pour Mennecy Avance, je propose les titulaires et suppléants suivants :

Membres Titulaires :

- Xavier DUGOIN
- Jean-Philippe DUGOIN-CLEMET
- Anne-Marie DOUGNIAUX
- Christine COLLET

Membres Suppléants :

- Elisabeth VASSEUR
- Jean FERET
- Claude GARRO
- Marie-José PERRET

Compte tenu de l'absence des représentants du groupe Mieux à Mennecy, il n'y a pas de raison qu'ils aient un représentant titulaire. Je propose donc que le groupe Mennecy Bleu Marine bénéficie de ce représentant.

M. SCHENARDI. – Je propose Julien SCHENARDI.

Pour Mennecy Bleu Marine :

Julien SCHENARDI

Pour Mieux à Mennecy :

- Christian RICHOMME

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

La séance est levée à 11H10



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy

